

AVIS DE COMPÉTITION RÉGIONALE

L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE PATINAGE ARTISTIQUE
MONTRÉAL-CONCORDIA

ANNONCE LA TENUE DE LA COMPÉTITION

JEU DU QUÉBEC RÉGIONAUX MONTRÉAL-CONCORDIA 2010

LES 29, 30 et 31 JANVIER 2010

Cette compétition s'adresse uniquement aux patineurs admissibles, membres en règle de Patinage Canada et dont le club d'appartenance est membre de l'Association régionale Montréal-Concordia :

Présidente comité organisateur : Sylvie Carrier (450-664-0632, sylviecarrierprou@videotron.ca)

Président de la compétition : Éric Lavoie (514-229-2186, elavoie@securenet.net)

Représentante technique : Martine Ostiguy

Contrôleur en chef : Dolorès Nantel

Contrôleur d'ordinateur : Mario Girard

Sanctionnée par
LA FÉDÉRATION DE PATINAGE ARTISTIQUE DU QUÉBEC
N° DE SANCTION : R-09-086

NOM DU CLUB HÔTE : Association régionale de patinage artistique Montréal-Concordia
ADRESSE : 8110, boulevard Saint-Michel Montréal (Québec) H1Z 3E2
Cette compétition est sanctionnée par Patinage Canada et est assujettie aux règlements de cette association.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.0 Endroit

La compétition se tiendra à : Aréna Raymond-Préfontaine
3175, rue Rouen
Montréal (Québec)
Téléphone : 514-872-6621

2.0 Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont de : 80 pieds x 200 pieds (dimensions régulières).

3.0 Responsabilités

Patinage Canada, la Fédération et le comité des clubs hôtes n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures subis par les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation, tous les concurrents ainsi que leurs parents ou tuteurs acceptent d'assumer les risques de blessures ou de dommages à la personne ou à la propriété de la compétition, et renoncent à toute réclamation contre les officiels, Patinage Canada et la Fédération; l'inscription n'est acceptée qu'à cette condition.

4.0 Conduite des concurrents

- 1) Les concurrents sont tenus d'obéir implicitement aux instructions des officiels chargés de la compétition.
- 2) Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inconvenante à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des juges, peut-être suspendu et/ou exclu de toute compétition subséquente.

5.0 Restrictions

Aucune restriction.

6.0 Inscriptions

Un formulaire d'inscription dûment complété et signé doit être soumis par chaque patineur désirant s'inscrire à une ou plusieurs catégories. Les formulaires ainsi que le paiement complet des droits d'inscription devront être oblitérés **AU PLUS TARD LE 20 DÉCEMBRE 2009** et envoyés à l'adresse suivante :

JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX 2010
Patinage artistique Montréal-Concordia
8110, boulevard Saint-Michel
Montréal (Québec) H1Z 3E2
Téléphone (514) 722-2551, poste 112

Les inscriptions présentées après la date limite fixée dans l'avis de compétition ne peuvent être acceptées qu'au choix du comité chargé de la compétition.



7.0 Date limite d'âge

Le 1^{er} juillet 2009 pour les patineurs de catégorie compétition.

8.0 Frais d'inscription

- 45 \$ par événement simple des catégories du programme de compétition
- 30 \$ pour les événements des Olympiques spéciaux

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de **Patinage artistique Montréal-Concordia** et datés **au plus tard du 20 décembre 2009**. Aucun chèque postdaté après le 20 décembre 2009 ne sera accepté. Les droits d'inscription ne seront remboursés que si la compétition n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite.

Des frais de **25,00 \$** seront appliqués pour les chèques sans provision.

9.0 Date limite des tests

Pour les Jeux du Québec régionaux, la date limite est le 1^{er} janvier 2010.

10.0 Musique

Chaque patineur devra fournir deux (2) CD lors de l'enregistrement.

11.0 Enregistrement

Tous les patineurs devront s'inscrire aussitôt arrivés à l'aréna, au moins une heure avant le début de leur épreuve. Ils remettront aux responsables leurs deux (2) CD. Le nom, la catégorie, la priorité (1 ou 2) et la durée du programme doivent apparaître clairement sur chacun des CD. Le tout sera sous la responsabilité des préposés à la musique jusqu'à la fin de la compétition.

Les entraîneurs membres de Patinage Canada et certifiés selon les exigences devront s'enregistrer et présenter la **carte photo (obligatoire)**.

12.0 Frais d'admission

Admission libre.

13.0 Prix

Des médailles seront remises aux trois (3) premiers de chaque catégorie en conformité avec le règlement. Lorsqu'il n'y a que 2 participants à une épreuve, ces patineurs recevront un prix.

14.0 Trophée perpétuel

Un trophée sera remis au club ayant accumulé le plus de points selon les critères du Comité organisateur



15.0 Horaire de la compétition

Dès que disponible, l'horaire sera transmis par courriel à chaque club d'appartenance et publié sur Internet à l'adresse suivante : www.patinageartistiquemontreal.com

16.0 Formation des groupes

Les groupes de patineurs des catégories compétition : selon les règlements de Patinage Canada

17.0 Notation des patineurs

Pour les catégories de **patinage de compétition**, le nouveau **système de notation CPC** (par calcul de points cumulatifs) sera utilisé.

Pour les catégories des **Olympiques spéciaux**, le **système de notation 6.0** sera utilisé.

18.0 Vidéo

Vidéo disponible sur place. Coût à la discrétion du fournisseur.

19.0 Restaurants

Il n'y aura **pas de casse-croûte** durant la compétition.



CRITÈRES

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de la section 5000 de Patinage Canada.

1- CATÉGORIES DE PATINAGE DE COMPÉTITION

NOVICE DAMES ET MESSIEURS

Qualification : Test de compétition novice en simple
Âge : Ne pas avoir atteint 17 ans au 1 juillet qui précède la compétition
Programme libre en musique : **A** Dames 3 minutes +/- 10 sec.
D Messieurs 3 minutes et 30 secondes +/- 10 sec.

PRÉ-NOVICE DAMES ET MESSIEURS

Qualification : Test de compétition pré-novice en simple
Âge : Ne pas avoir atteint 15 ans au 1 juillet qui précède la compétition
Programme libre en musique : **B** Dames 3 minutes +/- 10 sec.
E Messieurs 3 minutes +/- 10 sec.

JUVÉNILÉ DAMES ET MESSIEURS

Qualification : Test de compétition juvénile en simple.
Âge : Les concurrents juvéniles âgés de moins de 12 ans (dames) et de moins de 13 ans (messieurs) le 1 juillet qui précède la compétition.
Programme libre en musique : **C** Dames 2 minutes 30 secondes +/- 10 secondes
F Messieurs 2 minutes 30 secondes +/- 10 secondes

JUVÉNILÉ COUPLE:

Qualification : Test de compétition juvénile en couple
Âge : Aucune restriction
Programme libre en musique : **G** Couple 2 minutes 30 secondes +/- 10 sec.

JUVÉNILÉ DANSE

Qualification : Test complet junior bronze en danse
Âge : Aucune restriction
Dances Libre : **H** Danse Une danse libre d'une durée de 2 minutes (+ ou - 10 secondes). La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.



2- OLYMPIQUES SPÉCIAUX

- 1) **Règlementation** : Les règlements de patinage artistique des Olympiques spéciaux du Canada seront appliqués (juillet 2005).
- 2) **Éligibilité** :
 - Tout athlète inscrit aux Jeux olympiques spéciaux.
 - Les nouveaux athlètes et clubs pourront s'inscrire d'ici la compétition en communiquant avec un responsable au bureau des JOSQ au 514.843.8778.
- 3) **Catégories** :
 - 21 ans et moins au 1^{er} janvier qui précède la compétition
 - 30 ans et moins au 1^{er} janvier qui précède la compétition
- 4) **Programme libre**
Programme libre niveau 1, 2 et 3, hommes et femmes.

NIVEAU 1 : DAMES ET MESSIEURS

Admissibilité : Les patineurs concourant au niveau 1 doivent être en train de travailler les étapes 2 ou 3 du programme Patinage Plus.

Le programme libre dure 1 minute (+/- 10 secondes) et s'exécute sur une musique instrumentale.

Le programme doit présenter un bon équilibre et inclure les éléments suivants :

- 4 des 6 mouvements fondamentaux du programme Patinage Plus, étapes 1 à 3
- Pas plus de 2 sauts
- Pas plus de 2 pirouettes
- Les mouvements de transition sont permis, p. ex. : grands aigles, glissés en fente et pivots.

Le programme doit être exempt de mouvements fondamentaux supérieurs à l'étape 3 et d'habiletés défis de toute étape. Les patineurs ne sont notés que sur les mouvements fondamentaux des étapes 1 à 3.

NIVEAU 2 DAMES ET MESSIEURS

Admissibilité : Les patineurs concourant au niveau 2 doivent être en train de travailler les étapes 4 ou 5 du programme Patinage Plus.

Le programme libre dure 1 minute 30 secondes (+/- 10 secondes) et s'exécute sur une musique instrumentale.

Le programme doit présenter un bon équilibre et inclure les éléments suivants :

- Mouvements fondamentaux du programme Patinage Plus, étapes 1 à 5
- 4 des 6 mouvements fondamentaux du programme Patinage Plus, étapes 4 et 5 (**obligatoire**).



- Hâbiletés défis des étapes 1 à 3 (facultatif)
- Pas plus de 3 sauts
- Pas plus de 2 pirouettes (entrée avant seulement)
- 1 séquence ou combinaison de sauts, comptant comme l'un des sauts permis (facultatif)
- Les variantes de la spirale avant sont permises.
- Les mouvements de transition sont permis, p. ex. : grands aigles, glissés en fente et pivots.

Notes :

- Un saut arrière à 2 pieds suivi d'un saut avant à 2 pieds sans pas entre les deux compte pour un saut combiné (1 élément); si un pas est fait entre les deux sauts, l'ensemble compte pour deux sauts.
- Le saut de lapin simple compte pour un saut et le double pour un saut combiné.

Le programme doit être exempt de mouvements fondamentaux supérieurs à l'étape 5 et d'hâbiletés défis supérieures à l'étape 3. Les patineurs ne sont notés que sur les mouvements fondamentaux des étapes 1 à 5 et sur les hâbiletés défis des étapes 1 à 3.

NIVEAU 3 DAMES ET MESSIEURS

Admissibilité : Les patineurs concourant au niveau 3 doivent être en train de travailler les étapes 6 ou 7 du programme Patinage Plus.

Le programme libre dure 1 minute 30 secondes (+/- 10 secondes) et s'exécute sur une musique instrumentale.

Le programme doit présenter un bon équilibre et inclure les éléments suivants :

- Mouvements fondamentaux du programme Patinage Plus, étapes 1 à 7
- 4 des 6 mouvements fondamentaux du programme Patinage Plus, étapes 6 et 7 (obligatoire).
- Hâbiletés défis au choix, étapes 1 à 5
- Pas plus de 5 sauts, pouvant comprendre une séquence ou une combinaison
- Pas plus de 2 pirouettes
- 1 série de pas
- Les variantes de la spirale avant sont permises.
- Les mouvements de transition sont permis, p. ex. : grands aigles, glissés en fente et pivots.

Note :

- Un saut arrière à 2 pieds suivi d'un saut avant à 2 pieds sans pas entre les deux compte pour un saut combiné (1 élément); si un pas est fait entre les deux sauts, l'ensemble compte pour deux sauts.
- Le saut de lapin simple compte pour un saut et le double pour un saut combiné.

Le programme doit être exempt de mouvements fondamentaux supérieurs à l'étape 7 et d'hâbiletés défis supérieures à l'étape 5. Les patineurs ne sont notés que sur les mouvements fondamentaux des étapes 1 à 7 et sur les hâbiletés défis des étapes 1 à 5.



5) Processus de sélection

Seuls les athlètes de la catégorie 21 ans et moins sont éligibles à la Finale provinciale.

L'équipe régionale sera composée de 4 athlètes affichant les meilleurs résultats au classement des régionaux, qui seront sélectionnés selon le processus suivant :

- a. Seront sélectionnés en priorité, 2 athlètes féminins et 2 athlètes masculins en alternant les niveaux d'habileté et en accordant préséance au niveau d'habileté le plus élevé.
- b. Le tableau qui suit illustre le processus de sélection régionale selon les niveaux représentés aux régionaux :

| Priorité de sélection selon les niveaux aux régionaux | Niveau 1 | | Niveau 2 | | Niveau 3 | |
|---|----------|--------|----------|--------|----------|--------|
| | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes |
| Tous | | | 1 | 1 | 1 | |
| Tous sauf niveau 3 Femmes | | 1 | 1 | 1 | 1 | |
| Tous sauf niveau 2 Hommes | 1 | | | 1 | 1 | 1 |
| Aucun homme | | 1 | | 1 | | 2 |
| Aucune femme niveaux 1 et 3 | | | 1 | 2 | 1 | |

PROCÉDURE DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE RÉGIONALE

Élimination régionale

Chaque région doit tenir une compétition pour sélectionner son équipe pour la finale provinciale (Jeux du Québec ou Jeux de la participation). Le club d'appartenance du patineur détermine la région où il participera à la compétition. Dans le cas d'un couple en style libre ou en danse dont les clubs d'appartenance sont de régions différentes, le couple doit choisir la région qu'il veut représenter et il doit avertir l'autre région de son choix. Si un patineur désire participer à la compétition en simple, il peut le faire seulement s'il représente la même région dans les deux catégories. Un patineur ne peut représenter sa région à la fois en danse et en couple. **Les catégories doivent être celles de la finale provinciale exclusivement.**

Composition de l'équipe régionale

Maximum: 8 entrées des catégories compétitives;
4 entrées des Jeux olympiques spéciaux.

L'équipe qui représentera la région devra être formée de 8 entrées dans les catégories compétitives et 4 entrées pour les catégories des Olympiques spéciaux avec un maximum de 14 patineurs et/ou patineuses (un compétiteur en style libre est une inscription et un couple en danse ou style libre est considéré comme une inscription).

Immédiatement après que l'horaire de la compétition régionale est complété, le représentant technique détermine la composition de l'équipe régionale de la façon suivante:

- a) La première place des 8 catégories compétitives des Jeux du Québec régionaux. S'il y a seulement une inscription, le patineur et/ou patineuse devra faire une démonstration s'il (elle) veut être admissible à la Finale provinciale
- b) Dans le cas de non-participation dans une ou plusieurs catégories aux régionaux, l'équipe sera complétée par:
 - 1) les deuxièmes places des catégories A, B, C, D, E, F, G et H dans l'ordre jusqu'à ce que l'équipe soit complétée avec un maximum de trois entrées par catégorie;
 - 2) en cas de désistement après la date limite d'inscription, le remplacement se fera dans la même catégorie;
 - 3) en cas d'égalité à l'intérieur du paragraphe précédent et à l'intérieur d'une catégorie, les patineurs repatineront à nouveau dans la même journée.
 - 4) pour les Olympiques spéciaux les sélections se feront de la façon suivante :
 - Seuls les athlètes de la catégorie 21 ans et moins sont éligibles.
 - L'équipe régionale sera composée de 4 athlètes affichant les meilleurs résultats au classement de la finale régionale, qui seront sélectionnés selon le processus identifié dans le tableau (voir Olympiques spéciaux –Processus de sélection)
- c) Les substitutions seront acceptées jusqu'au début de la compétition.
- d) Les patineurs des catégories pré-novice et novice, membres de l'Équipe du Québec pour l'année en cours, ne seront pas admissibles dans la catégorie où ils auront été concurrents aux championnats de section, mais ils pourront participer à la compétition dans une catégorie supérieure si le test est complété.
- e) Aucun concurrent ne peut s'inscrire dans plus d'une catégorie en simple.

Pour toutes les catégories, les patineurs exécuteront seulement le programme libre.